



**SPORT ÉTUDIANT**  
La fédération

# RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

## CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL

### DE MINI-BASKET 2007-2008

Article 1	Identification des catégories .....	2
Article 2	Règlements .....	2
Article 3	Nombre de joueurs.....	2
Article 4	Formule de rencontre .....	3
Article 5	Classement des équipes.....	4
Article 6	Participation maximale .....	4
Article 7	Participation minimale .....	4
Article 8	Semage des équipes.....	4
Article 9	Retrait d'un joueur.....	5
Article 10	Substitution.....	5
Article 11	Durée des parties .....	5
Article 12	Possession alternée.....	6
Article 13	Défensive.....	6
Article 14	Prolongation .....	6
Article 15	Pointage officiel .....	6
Article 16	Banc d'équipe .....	6

Juin 2007

## MINI-BASKET 2007-2008

### Article 1      Identification des catégories

\*1.1

Catégorie	Âge pour la saison 2007 – 2008
-----------	--------------------------------

Moustique	Tout élève du primaire né entre le 1 <sup>er</sup> octobre 1994 et le 30 septembre 1998
-----------	---

### 1.2      Catégories

Masculine : (composée de garçons)  
(les filles sont admises dans les équipes de garçons)

Féminine : (composée de filles seulement)

### Article 2      Règlements

2.1      Les règles générales du jeu sont celles approuvées par la FIBA.

2.2      La règle des trois (3) points ne s'applique pas.

\*2.3      La règle des **vingt-quatre (24)** secondes ne s'applique pas.

### Article 3      Nombre de joueurs

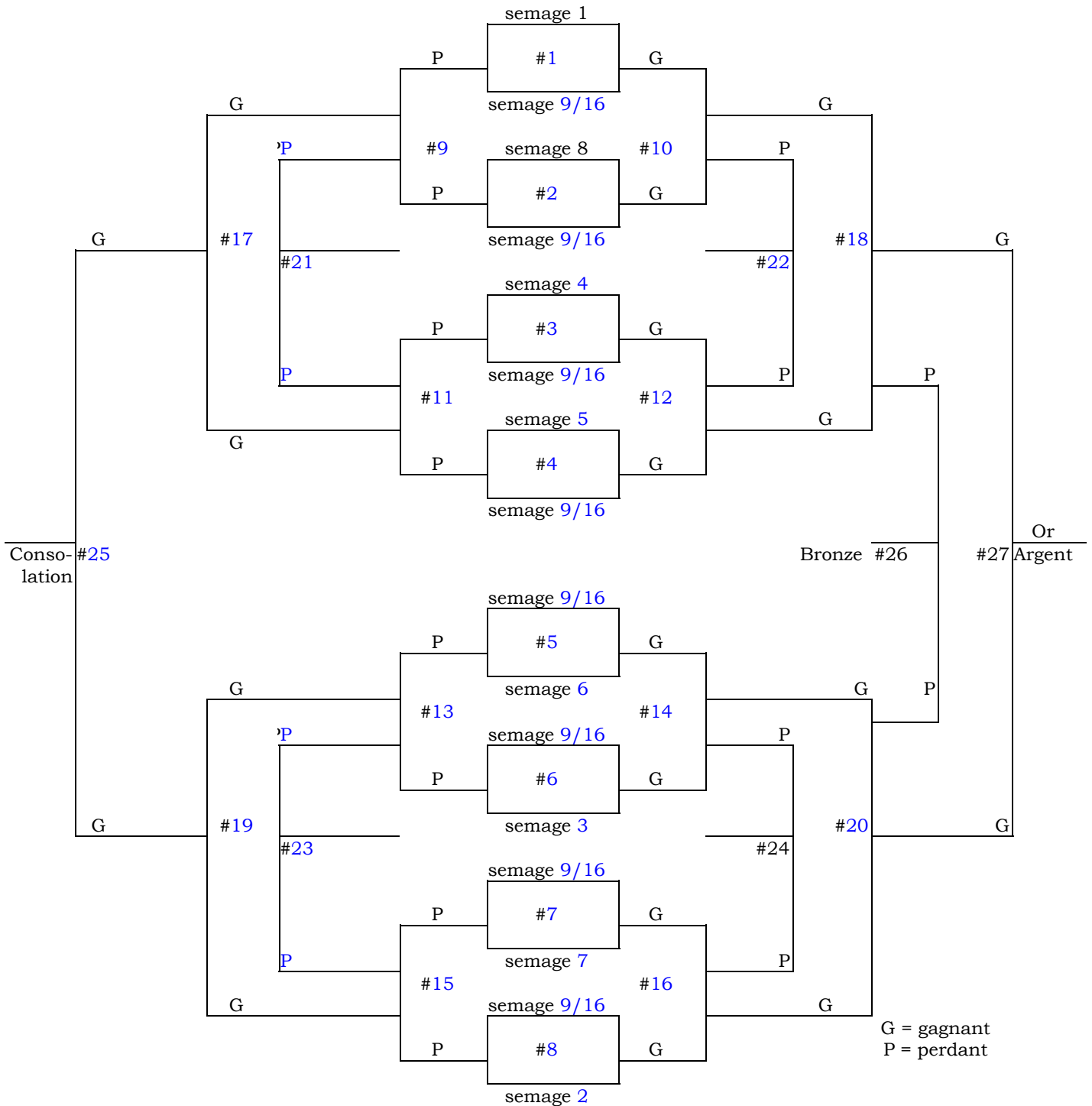
3.1      Chaque équipe peut aligner un nombre maximal de quinze (15) joueurs ou joueuses. Un minimum de neuf (9) joueurs aptes à jouer est requis pour débiter le championnat sans quoi l'équipe perd ses matchs par défaut. Si suite à une blessure ou raison médicale, le nombre de joueurs devient inférieur à neuf (9), l'équipe pourra poursuivre la compétition.

**Article 4**      **Formule de rencontre**

4.1              Tournoi élimination simple avec ronde consolation à 16 équipes.

4.2              Tableau des rencontres

Note :              Les numéros de l'horaire officiel du championnat doivent correspondre au tableau des rencontres du présent règlement.



## **Article 5**      **Classement des équipes**

# 1	Gagnant du match 27
# 2	Perdant du match 27
# 3	Gagnant du match 26
# 4	Perdant du match 26
# 5 - # 6	Quotient des points pour sur les points contre des gagnants des matchs 22 et 24
# 7 - # 8	Quotient des points pour sur les points contre des perdants des matchs 22 et 24
# 9	Gagnant du match 25
# 10	Perdant du match 25
# 11 - # 12	Quotient des points pour sur les points contre des perdants des matchs 17 et 19
# 13 - # 14	Quotient des points pour sur les points contre des gagnants des matchs 21 et 23
# 15 - # 16	Quotient des points pour sur les points contre des perdants des matchs 21 et 23

## **Article 6**      **Participation maximale**

6.1      Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux (2) quarts complets ou quatre (4) demi-quarts, au cours des trois (3) premiers quarts.

## **Article 7**      **Participation minimale**

7.1      Tout joueur doit participer activement à l'équivalent d'un (1) quart complet au cours des trois (3) premiers quarts d'un match.

La règle de participation minimale s'applique sur le plus petit nombre de joueurs inscrits sur le formulaire d'inscription officiel des deux (2) équipes en présence.

### Exemple :

L'équipe A compte 11 joueurs sur le formulaire d'inscription officiel et l'équipe B seulement 9.

La règle de participation minimale doit être respectée par au moins neuf (9) joueurs de l'équipe A. Les autres joueurs de l'équipe A peuvent également prendre part au match (même au 4<sup>e</sup> quart) sans avoir à respecter la règle de participation minimale.

7.2      L'équipe locale présente sa liste de joueurs en premier lieu.

## **Article 8**      **Semage des équipes**

\*8.1      La FQSE procédera au semage des 8 premières équipes. Elles seront réparties selon les positions préétablies sur la feuille de tirage. Les équipes identifiées 9 à 16 seront placées aléatoirement en respectant un processus de séparation des équipes provenant d'une même région. **De plus, une région présentant plus d'une équipe et qu'aucune de ces équipes n'est identifiée dans le semage 1 à 8, la meilleure équipe de cette région obtiendra le meilleur semage 9 à 16 des équipes de cette région.**

La FQSE fournira au comité organisateur le tableau officiel au plus tard le mercredi midi de la semaine du championnat.

Les équipes seront semées par un comité composé de trois personnes :

- Coordonnateur des programmes scolaires FQSE ;
- Directeur technique FUS ;
- Une personne ressource au besoin ayant une bonne connaissance du basketball scolaire.

Les principaux critères pour guider le comité de semage sont :

1. Le semage fournit par les ARSE et les entraîneurs.
2. Les résultats des régions dans les différents tournois-invitation ;
3. Les résultats de l'année précédente ;

N. B. : Le semage est fait à partir des informations fournies par les ARSE, sur un formulaire prévu à cet effet. Le formulaire doit être acheminé à la FQSE avant le 15 mars (16 h 00).

Les ARSE et les entraîneurs ont la responsabilité de fournir un semage détaillé de l'équipe qui représentera leur région.

## **Article 9**      **Retrait d'un joueur**

9.1 Une (1) équipe qui désire soustraire sur place un (1) joueur actif de son équipe devra rencontrer le coordonnateur de la compétition pour obtenir une autorisation écrite (formule de libération) en présence et sous serment de l'athlète de son incapacité à poursuivre sa compétition.

Note : Un joueur blessé qui accompagne l'équipe doit être pré-identifié comme tel sur le formulaire officiel d'inscription contresigné par la direction de l'établissement.

## **Article 10**      **Substitution**

10.1 Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts du match. Elle est permise seulement au cours du 4<sup>e</sup> quart. Pour ce faire le ou les joueurs vont à la table des marqueurs et attendent l'arrêt du jeu et le signal de l'arbitre.

10.2 Si une substitution devient obligatoire au cours d'un match, à cause de blessures ou de disqualifications, les joueurs impliqués verront automatiquement un (1) demi-quart de jeu être inscrit à leur fiche, peu importe la durée de leur présence.

## **Article 11**      **Durée des parties**

11.1 Les parties seront de quatre quarts de six minutes (4 X 6) chronométrées avec une pause d'une (1) minute entre les quarts et de cinq (5) minutes à la demie. De plus lors d'une différence de 35 points, le chronométreur effacera le pointage sur le tableau d'affichage. Par contre le marqueur continuera à comptabiliser les points sur la feuille de marque. De plus, l'équipe en avance devra revenir en "demi-terrain" lors des remises en jeu de l'équipe adverse. S'il advient que l'écart

